



Conseil d'administration Séance du 16 février 2018

Délibération n° 03-2018 Affectation du résultat de l'exercice 2017

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

DELIBERATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constate que le compte administratif 2017 de l'établissement présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2016 | VIREMENT A LA SF | RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 | RESTES A REALISER 2017 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | 22 095,46 € | | -20 705,06 € | | | 1 390,40 € |
| FONCT | 51 443,30 € | | -52 960,70 € | | | -1 517,40 € |

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20180216-delib03_2018-DE
Fonctionnement doit faire
Date de réception préfecture : 22/02/2018

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | |
|--|-------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | -1 517,40 € |

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 15
Votants : 18
Vote : à l'unanimité des voix